



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/48/283  
11 août 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session  
Point 115 b) de l'ordre du jour provisoire\*

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : QUESTIONS RELATIVES  
AUX DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LES DIVERS MOYENS QUI S'OFFRENT  
DE MIEUX ASSURER L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS DE L'HOMME ET  
DES LIBERTES FONDAMENTALES

Mission d'observation des Nations Unies chargée de la  
vérification du référendum en Erythrée

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 17	3
A. Historique . . . . .	2 - 4	3
B. La demande érythréenne et la réponse de l'ONU . . . . .	5 - 9	3
C. Création de la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du référendum en Erythrée . . . . .	10 - 17	4
II. LE PROCESSUS REFERENDAIRE EN ERYTHREE . . . . .	18 - 47	6
A. La Commission du référendum . . . . .	19 - 21	6
B. La Cour référendaire . . . . .	22	7
C. Le mandat . . . . .	23	7
D. Les étapes du référendum . . . . .	24 - 47	8

\* A/48/150.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragaphes</u>	<u>Page</u>
III. LE REFERENDUM . . . . .	48 - 56	12
IV. ACTIVITES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES CHARGEE DE LA VERIFICATION DU REFERENDUM EN ERYTHREE . . . . .	57 - 77	13
A. Activités régionales . . . . .	57 - 65	13
B. Activités à l'étranger . . . . .	66 - 71	15
C. Coordination avec les observateurs indépendants . . . . .	72 - 74	16
D. Coordination avec les observateurs nationaux	75 - 76	17
E. Coordination avec les organismes des Nations Unies . . . . .	77	17
V. ARRANGEMENTS FINANCIERS . . . . .	78 - 81	18
VI. CONCLUSIONS . . . . .	82 - 84	18

/...

## I. INTRODUCTION

1. Dans la résolution 47/114 qu'elle a adoptée par consensus le 16 décembre 1992, l'Assemblée générale, considérant que les autorités directement intéressées avaient demandé à l'Organisation des Nations Unies de vérifier le déroulement du référendum en Erythrée et s'étaient engagées à en respecter les résultats, a autorisé la création de la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du référendum en Erythrée (ONUVER). Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 5 du dispositif de cette résolution. Il contient les conclusions du Secrétaire général concernant le référendum et les activités de l'ONUVER depuis sa création en janvier 1993 jusqu'à sa dissolution en avril 1993.

### A. Historique

2. L'Erythrée a une superficie de près de 125 000 kilomètres carrés et une population de 3 à 3,5 millions de personnes selon les estimations. Près de 85 % de la population, dont 25 à 30 % de nomades et semi-nomades, vit en zone rurale. La population totale se répartit entre neuf groupes : Afar, Bilen, Hadareb, Kunama, Nara, Rashaïda, Saho, Tigré et Tigrinya. Neuf langues sont parlées dans le pays.

3. L'Erythrée, située sur les bords de la mer Rouge, juste au-dessus de la corne de l'Afrique, a été une colonie italienne de 1890 à 1941 avant d'être administrée par la Grande-Bretagne jusqu'en 1952. A cette date, elle a été fédérée à l'Ethiopie. En 1962, son statut d'Etat fédéral a été abrogé et le territoire a été incorporé à l'Ethiopie en tant que province éthiopienne. Pendant les 30 ans qui ont suivi, les Erythréens se sont battus pour que soit reconnu leur droit à l'autodétermination, tout d'abord dans le cadre d'une fédération puis pour obtenir une indépendance pleine et entière.

4. En mai 1991, le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) a pris le contrôle de la capitale, Asmara, et s'est constitué en gouvernement provisoire composé d'un organe législatif, d'un organe exécutif et d'un organe judiciaire. L'exécutif avait notamment la charge de publier des proclamations et de les appliquer.

### B. La demande érythréenne et la réponse de l'ONU

5. En mai 1991, le gouvernement provisoire de l'Erythrée nouvellement formé a rencontré des délégations éthiopiennes et s'est engagé à organiser dans le délai de deux ans un référendum sur l'avenir de l'Erythrée. La rencontre a eu lieu à Londres, sous les auspices des Etats-Unis d'Amérique.

6. En juillet 1991, une Conférence sur la paix et la démocratie organisée à Addis-Abeba a réuni tous les partis politiques éthiopiens, et d'autres groupes sociaux. A cette conférence, le peuple érythréen s'est vu reconnaître officiellement le droit de déterminer son avenir politique par un référendum supervisé internationalement.

7. Dans une lettre datée du 13 décembre 1991, M. Meles Zenawi, Président du Gouvernement de transition de l'Ethiopie, a informé le Secrétaire général des décisions prises à la Conférence sur la paix et la démocratie, précisant que son

/...

gouvernement et le Gouvernement provisoire de l'Erythrée s'étaient tous deux engagés à respecter le résultat du référendum en Erythrée. Il demandait par ailleurs que l'Organisation des Nations Unies tienne un rôle actif dans la supervision du référendum afin de s'assurer qu'il se déroule en toute liberté et honnêteté. En mai 1992, le Commissaire érythréen au référendum a demandé au Secrétaire général d'envoyer une délégation de l'ONU pour observer l'ensemble du processus référendaire, qui devait commencer en juillet 1992 et se terminer en avril 1993, et vérifier que les conditions de liberté, de régularité et d'impartialité étaient bien respectées.

8. Le Secrétaire général a porté la question à l'attention du Président de l'Assemblée générale et demandé que des consultations informelles aient lieu entre les groupes régionaux pour avoir leur avis quant à cette demande. Une équipe technique s'est rendue en Erythrée du 30 juillet au 8 août 1992 pour réunir des renseignements sur le rôle que pourrait jouer l'ONU dans le référendum et a ensuite présenté un rapport au Secrétaire général. Les conclusions de l'équipe sont présentées dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale en date du 19 octobre 1992 (A/47/544).

9. Dans son rapport, le Secrétaire général a noté que le principe de la supervision du référendum au niveau international était étayé par les Accords d'Addis-Abeba de juillet 1991. Il y voyait un pas important dans la voie de la démocratie et dans la promotion de la stabilité régionale et a donc recommandé la création d'une Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du référendum en Erythrée.

C. Création de la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du référendum en Erythrée

10. Sur la base des recommandations du Secrétaire général, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 47/114, de créer l'ONUVER, avec le mandat suivant :

"a) Vérifier l'impartialité des autorités et des organes responsables du référendum, notamment de la Commission du référendum, à l'égard de tous les aspects et à tous les stades du processus référendaire;

b) Vérifier qu'il existe une complète liberté d'organisation, de déplacement, d'assemblée et d'expression, exempte de toute entrave ou intimidation;

c) Vérifier qu'il y a égalité d'accès aux médias et que la répartition du temps d'antenne, s'agissant de l'heure comme de la durée des émissions, se fait de façon équitable;

d) Vérifier que les listes électorales sont établies régulièrement et que les personnes remplissant les conditions requises pour y être inscrites ne se voient pas refuser leur carte d'identité ou d'électeur ou le droit de voter;

e) Porter à l'attention des autorités du référendum toutes plaintes, irrégularités ou ingérences signalées ou observées et les prier, s'il y a lieu, de prendre des mesures pour instruire ces plaintes et pour remédier à ces irrégularités ou ingérences;

/...

f) Observer toutes les activités ayant trait aux inscriptions sur les listes électorales, à l'organisation du scrutin, à la campagne référendaire, aux opérations de vote elles-mêmes, au dépouillement du scrutin et à l'annonce des résultats." (A/47/544, par. 7)

1. Structure et composition de la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du référendum en Erythrée

11. Le 6 janvier 1993, le Secrétaire général s'est rendu en Erythrée en compagnie de James O. C. Jonah, Secrétaire général adjoint, pour constater par lui-même le bon déroulement du référendum. A son retour, il a nommé M. Samir Sanbar Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission, avec siège à Asmara. L'ONUVER a aussi installé son quartier général à Asmara ainsi qu'un bureau régional et d'autres bureaux régionaux à Keren et Mendefera.

12. Plusieurs éléments ont été pris en considération lors de la constitution de l'ONUVER. La paix était revenue en Erythrée. L'initiative du référendum avait été prise par les autorités érythréennes. La Commission érythréenne du référendum avait déjà commencé à prendre des dispositions en vue de l'organisation du référendum et celui-ci semblait susciter peu de tensions politiques ou de positions conflictuelles. En fait, l'Erythrée jouissait d'une paix civile et de conditions de sécurité remarquables pour une société qui émergeait d'un conflit prolongé. Les forces de police d'Asmara, par exemple, une ville de 400 000 habitants, ne comptaient que 123 hommes. Le Secrétaire général a donc estimé qu'il suffirait d'un effectif relativement restreint de civils recrutés sur le plan international et appuyés par du personnel local pour permettre à l'ONUVER de s'acquitter de son mandat.

13. L'ONUVER était constituée d'une équipe principale de 21 fonctionnaires internationaux dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général. Seize nationalités différentes y étaient représentées. En tant que Chef de la Mission, le Représentant spécial avait à définir l'orientation politique générale de la mission d'observation et de vérification. Le quartier général de l'ONUVER à Asmara était constitué d'une petite équipe comprenant l'observateur électoral en chef, l'assistant spécial du Représentant spécial, un responsable des affaires politiques, plus une unité administrative de quatre personnes. Chacun des bureaux régionaux de l'ONUVER à Asmara, Keren et Mendefera, était dirigé par un coordonnateur régional qui était assisté par trois ou quatre agents électoraux organisés en deux équipes mobiles de deux personnes chacune.

14. Du 12 au 18 avril 1993, 86 observateurs ont été adjoints aux 21 membres de l'équipe de l'ONUVER en vue de la dernière phase du processus référendaire. De ces 86 observateurs, 57 étaient envoyés par des Etats Membres, 8 étaient détachés par des institutions spécialisées des Nations Unies ou appartenaient au personnel engagé au titre de projets, 3 étaient détachés par le Secrétariat de l'ONU, 5 par la Commission économique pour l'Afrique, 3 par des organisations non gouvernementales internationales et 10 avaient été recrutés localement parmi le personnel international qualifié. Au total, l'ONUVER regroupait des observateurs des 35 pays suivants : Allemagne, Afghanistan, Argentine, Autriche, Canada, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Madagascar, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni de

/...

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Russie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Togo, Turquie, Venezuela, Viet Nam, Zaïre et Zambie. Les observateurs ont été répartis entre plusieurs équipes : 16 équipes dans la région d'Asmara, 15 dans celle de Keren et 14 dans celle de Mendefera. Chaque équipe était composée de deux observateurs, d'un chauffeur et d'un interprète.

15. L'ONUVER a organisé des séminaires de formation pour mettre les observateurs au courant du code de conduite et du fonctionnement de la Mission et leur donner des instructions précises concernant l'observation et le dépouillement du scrutin. Les 21 observateurs de l'équipe principale ont reçu une formation intensive et approfondie au début de la mission, avant d'être envoyés dans leurs régions d'affectation respectives.

2. Directives de la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du référendum en Erythrée

16. L'ONUVER a reçu des directives claires pour l'exécution de son mandat. Comme il est précisé dans le rapport du Secrétaire général en date du 19 octobre 1992 (A/47/544), l'ONUVER avait pour mandat de réunir des renseignements concrets sur le déroulement du référendum et, en particulier, sur la décision des électeurs; de reconnaître qu'en dernière analyse, ce sont les électeurs eux-mêmes qui porteront un jugement sur le processus référendaire, son rôle à elle étant de prendre acte de la décision par laquelle ils détermineront leur destin à l'issue du référendum; de reconnaître l'indépendance de la Commission du référendum et d'établir sur cette base sa relation avec elle; en sa qualité d'observateur, de concourir par des apports constructifs au succès du référendum à tous les stades du processus (par. 8).

17. Trois grandes étapes étaient prévues dans le déroulement du référendum : l'inscription des électeurs; la campagne référendaire; le scrutin lui-même. Dans toutes ses activités, l'ONUVER devait en priorité favoriser, contrôler et évaluer l'impartialité du référendum à chacune de ces étapes.

II. LE PROCESSUS REFERENDAIRE EN ERYTHREE

18. Le processus référendaire en Erythrée a commencé bien avant la création de l'ONUVER en décembre 1992. Dès le 7 avril 1992, en effet, le Gouvernement provisoire de l'Erythrée publiait une Proclamation relative au référendum énonçant les règles qui en gouverneraient le processus. La Proclamation, qui définissait l'objet et le mandat du référendum, créait aussi une Commission du référendum et une Cour référendaire.

A. La Commission du référendum

19. La Commission du référendum était composée d'un Commissaire au référendum et de quatre commissaires adjoints désignés par le Secrétaire général du Gouvernement provisoire. Ses travaux étaient assurés par un secrétariat, un Conseil de l'identification et de l'inscription, un Conseil de l'information et de la publicité et un Conseil électoral, placés chacun sous la direction d'un commissaire adjoint. Au niveau régional, les activités de la Commission étaient réparties entre 10 bureaux provinciaux et 140 bureaux de district.

/...

20. Selon la Proclamation relative au référendum, les principales fonctions de la Commission du référendum consistaient à :

- a) Garantir que le référendum serait libre et régulier;
- b) Identifier et inscrire les électeurs;
- c) Déterminer le mode de déroulement du scrutin;
- d) Faire connaître le référendum et informer les électeurs.

21. Afin de créer un climat favorable à la préparation et au déroulement du scrutin, la Commission du référendum a été chargée de prendre les dispositions nécessaires pour :

- a) Garantir la liberté d'expression, de réunion, de circulation et de presse aux fins du référendum;
- b) Assurer la sécurité des électeurs;
- c) Faire connaître le référendum et favoriser un libre débat d'idées;
- d) Faciliter le retour de tous les électeurs et l'exercice de leur droit de vote;
- e) Instruire de façon rapide, correcte et régulière toutes les plaintes concernant les règles et instructions relatives au référendum et à sa conduite; et,
- f) Faire respecter la loi et l'ordre pendant la campagne référendaire et le scrutin.

#### B. La Cour référendaire

22. La Proclamation sur le référendum a créé une Cour référendaire composée de trois juges, dont un président. La procédure d'appel permettait aux personnes à qui le droit de vote était refusé de saisir le Conseil électoral jusqu'à quatre semaines avant le premier jour du scrutin. Si le Conseil les déboutait de leur plainte, elles pouvaient faire appel de sa décision à la Cour référendaire jusqu'à deux semaines avant le premier jour du scrutin. La Proclamation disposait que les décisions de la Cour étaient finales et ne pouvaient être contestées par aucune autre autorité. La vérification internationale de cette procédure d'appel a constitué un aspect important du travail de l'ONUVER.

#### C. Le mandat

23. Conformément à l'article 3 de la Proclamation relative au référendum, une seule question était posée aux électeurs : "Etes-vous d'accord pour que l'Erythrée devienne un Etat indépendant souverain?" Les électeurs devaient répondre par oui ou par non.

/...

#### D. Les étapes du référendum

24. Le référendum s'est déroulé en trois étapes. La première, qui a débuté à la mi-octobre 1992 et s'est achevée le 1er mars 1993, correspondait à l'inscription des électeurs sur les listes électorales. La deuxième étape était celle de la campagne référendaire, qui a commencé le 17 février 1993 et s'est terminée deux jours avant le premier jour du scrutin. La troisième et dernière étape fut celle du scrutin proprement dit, qui s'est étendu sur trois jours à compter du 23 avril pour se terminer le 25 avril 1993. Les résultats officiels ont été proclamés le 28 avril 1993.

25. Tout au long de ces trois étapes, la Commission du référendum a dû affronter deux tâches majeures : faire de chaque citoyen un électeur informé, conscient et responsable; et s'assurer que chaque électeur maîtrisait les techniques du vote afin de garantir une véritable liberté de choix et de prévenir les fraudes.

26. La première tâche n'était pas facile. Le faible taux d'alphabétisation d'une population multilingue a multiplié les difficultés de communication et d'administration. Par exemple, la Commission du référendum a eu beaucoup de mal à recruter des personnes de langue afar suffisamment alphabétisées.

27. De plus, les Erythréens avaient cessé depuis longtemps d'être consultés sur les décisions importantes et de pouvoir voter en toute connaissance de cause dans des élections. Ce manque d'expérience ajoutait à la difficulté de former des électeurs avertis et conscients.

28. Sur le plan organisationnel, les séquelles de 30 années de guerre compliquaient encore la création des institutions nécessaires pour conduire les élections et former les électeurs. L'absence de recensement fiable, de registres d'état civil et, par conséquent, de listes électorales, ainsi que la pénurie de personnel qualifié pour conduire des élections, n'étaient que quelques-uns des obstacles à surmonter pour remplir cette tâche.

##### 1. L'inscription sur les listes électorales

29. La Proclamation relative au référendum chargeait la Commission du référendum de vérifier l'identité des Erythréens, qu'ils résident en Erythrée ou à l'étranger, désireux de participer au référendum, et de vérifier s'ils remplissent les conditions requises pour être électeurs. Selon la Proclamation, avaient le droit de vote toutes les personnes de nationalité érythréenne âgées de 18 ans ou plus ou atteignant cet âge pendant la période d'inscription sur les listes électorales. Les conditions générales à remplir pour être considéré de nationalité érythréenne étaient énumérées dans une Proclamation relative à la nationalité publiée par le Gouvernement provisoire de l'Erythrée le 6 avril 1992. Pour vérifier l'identité des citoyens ou leur qualité d'électeur, la Commission du référendum comptait sur les enquêtes et les décisions du Département de l'intérieur. Elle inscrivait donc sur les listes électorales toutes les personnes remplissant les conditions énoncées dans la Proclamation relative au référendum et en possession d'une carte d'identité nationale délivrée par le Département.

30. La clôture de l'inscription sur les listes électorales a été reportée du 22 février au 1er mars 1993 afin de traiter un arriéré de 2 000 personnes qui avaient manifesté la volonté de s'inscrire. Un total de 1,1 million d'Erythréens ont été inscrits sur les listes électorales : 861 074 en Erythrée, 154 136 au Soudan, 66 022 en Ethiopie, 43 765 en Arabie saoudite et 76 000 dans le reste du monde, y compris Djibouti, l'Allemagne, l'Inde, le Koweït, le Qatar, les Emirats arabes unis et les Etats-Unis d'Amérique.

31. Suivant les estimations, l'Erythrée compte entre 3 et 3,5 millions d'habitants, dont la moitié n'ont pas atteint l'âge de la majorité électorale, qui a été fixé à 18 ans. Cela fait donc entre 1,5 et 1,75 million d'électeurs potentiels, dont 1,1 million ont été inscrits sur les listes électorales. Il faut noter que l'éloignement relatif de certaines régions et, à certains endroits, les interdits traditionnels limitant les activités publiques des femmes, ont peut-être contribué à réduire le nombre des citoyens ayant pris part au référendum.

32. La présence de l'ONUVER et d'autres observateurs internationaux a aidé à régler certains problèmes liés à des pratiques culturelles. Par exemple, après avoir été informés que les hommes de leur famille avaient interdit à certaines femmes des provinces de Gash et de Setit de s'inscrire sur les listes électorales, une équipe de l'ONUVER a soulevé la question au cours d'une tournée dans la région. Plus tard, elle a été informée que les femmes seraient dorénavant autorisées à s'inscrire.

33. Dans le cadre de la vérification de la campagne d'inscription, l'ONUVER s'est enquis auprès de la Commission du référendum du statut électoral de certains prisonniers en instance de jugement pour collaboration avec les autorités éthiopiennes pendant la guerre. La Commission du référendum a immédiatement saisi de la question le Département de l'intérieur. Il a par la suite été convenu que ceux de ces prisonniers qui n'avaient encore été ni jugés ni condamnés recevraient des cartes d'électeur et seraient autorisés à exercer leur droit de vote au référendum. Peu de temps après, les coordonnateurs régionaux de l'ONUVER ont été invités à se rendre dans les prisons afin d'y rencontrer les prisonniers de cette catégorie en détention préventive et de s'assurer qu'ils avaient été inscrits. Plusieurs visites effectuées par les observateurs de trois bureaux régionaux ont confirmé que les prisonniers de cette catégorie avaient effectivement été inscrits sur les listes électorales et pourraient exercer leur droit de vote en prison. Les observateurs de l'ONUVER ont été avisés que 462 détenus des prisons de Senbel et de Hazhaz à Asmara avaient été inscrits. Ces démarches ont donc permis à l'ONUVER de confirmer un principe électoral fondamental.

34. Les membres de l'Armée populaire de libération de l'Erythrée (APLE) se sont inscrits directement dans leurs casernes, que ce soit dans les chefs-lieux de province comme Asmara, Mendefera, Barentu et Afabet, ou dans de nombreux villages proches des frontières comme Sirdaka, Forto, Tessenei et Ghirmaika. Avec l'accord de l'ONUVER, la Commission du référendum a autorisé les membres de l'APLE à voter une semaine avant le début du scrutin, afin qu'ils puissent être déployés et de service au cours des trois jours que devait durer le scrutin. Il a également été convenu que des observateurs assisteraient à ce scrutin exceptionnel et que les urnes dûment scellées seraient mises sous bonne garde jusqu'à 19 heures le 25 avril 1993, dernier jour du référendum. Des

/...

observateurs de l'ONUVER ont assisté au scrutin dans les casernes d'Asmara, Mendefera et Kéren.

35. La Commission du référendum a aussi pris des arrangements particuliers pour inscrire sur les listes électorales ceux des combattants de la liberté n'appartenant pas à l'APLE et se trouvant à leur lieu d'affectation. Leur nombre s'élevait à 79 295, pour un total de 861 074 électeurs inscrits en Erythrée.

36. Selon les observations de l'ONUVER, la campagne d'inscription s'est déroulée sans accroc, bien que la détermination de la nationalité ait été conduite en même temps que la détermination du droit de vote. Les représentants de la Commission observés par les observateurs de l'ONUVER ont agi avec impartialité tout au long du processus d'inscription.

## 2. La campagne référendaire

37. La campagne référendaire a commencé officiellement le 17 février 1993 pour se terminer le 21 avril, deux jours avant le premier jour du scrutin. Toutes les parties intéressées ont été invitées à s'organiser librement, à former des mouvements, à tenir des réunions et à exprimer sans entrave et sans se laisser intimider leur opinion pour ou contre l'indépendance de l'Erythrée. C'est ainsi que trois groupes se sont enregistrés auprès de la Commission du référendum pour faire campagne en faveur de l'indépendance : l'Union nationale des femmes érythréennes, l'Union nationale de la jeunesse érythréenne et l'Union nationale des travailleurs érythréens. Aucun groupe ne s'est enregistré pour faire campagne en faveur du "non".

38. Pendant les dernières semaines qui ont précédé le scrutin, des réunions politiques ont eu lieu qui ont pris la forme de rassemblements, festivités, concerts et de danses. On a constaté que des membres de l'APLE avaient fait campagne partout dans le pays, se déplaçant souvent par petits groupes dans les régions.

39. Pour sa part, la Commission du référendum se livrait alors à une campagne d'éducation civique. Le Conseil de l'information et de la publicité de la Commission avait pour principal objectif pendant cette période d'expliquer les techniques et procédures de vote au plus grand nombre d'électeurs possible. Un effort considérable a été consacré à la publication de matériel d'instruction civique, par exemple 800 000 affiches dans les quatre langues principales, des manuels à l'intention des électeurs, dont 10 000 en arabe et en tigrigna, et des vidéos en neuf langues pour la télévision. Les médias, les écoles, les associations de jeunesse et de femmes ainsi qu'une troupe de théâtre itinérante ont participé à la diffusion de l'information pertinente. Dix équipes mobiles de deux ou trois personnes se sont rendues dans les régions éloignées du pays où les médias sont absents.

40. En dépit du fait que les médias consistaient en un journal unique publié deux fois par semaine, une station de télévision et une station de radio, le processus référendaire a été largement couvert. De par son vaste périmètre de diffusion, c'est la station de radio nationale, qui diffuse en arabe et en tigrigna, qui a été l'organe le plus efficace. Un programme éducatif complet sur le référendum, comprenant une séance de questions et réponses, était diffusé

/...

tous les jours en arabe et en tigrigna pendant 10 minutes dans chacune de ces deux langues. Trois fois par semaine, il y avait une émission de 10 minutes également en kunama et en tigré, respectivement. En Erythrée, la télévision n'émet que trois fois par semaine, à raison de trois heures chaque fois, mais sur ces trois heures, 10 minutes étaient réservées à la Commission du référendum.

41. En ce qui concerne les principes de libre accès aux médias et d'égalité de répartition des ressources entre les parties participant à la campagne, l'ONUVER n'a reçu aucune plainte ni observé aucune violation flagrante. Etant donné qu'il n'y avait pas de parti d'opposition, le principe d'une égale répartition du temps d'antenne n'avait guère de conséquence sur l'impartialité du processus référendaire.

42. Des simulations de vote ont été entreprises dans toute l'Erythrée. Leur degré de complexité variait en fonction du niveau de compréhension des participants. Dans les régions rurales éloignées, cet exercice se réduisait généralement à des informations élémentaires sur la signification des bulletins rouges et bleus et à une répétition du scrutin. Simultanément, dans d'autres régions, les électeurs apprenaient ce que c'est que le vote par correspondance ou le vote par procuration et aussi les bulletins en attente de vérification. Des chefs locaux, des anciens de village, des jeunes bénévoles et divers groupes de personnes ont visiblement pris part aux campagnes d'instruction civique.

### 3. La procédure électorale

43. Un total de 1 560 000 bulletins de vote ont été imprimés, numérotés, perforés et reliés pour usage officiel. Les observateurs de l'ONUVER ont effectué de fréquentes inspections de l'imprimerie pour s'assurer que la préparation des bulletins se faisait en conformité avec la loi et les règlements.

44. Les bulletins de vote étaient imprimés sur papier brun opaque afin de garantir encore mieux le secret du vote. Ils comportaient trois parties détachables. Les deux premières parties étaient rouges et la troisième bleue. La première partie était numérotée et conservée par le deuxième scrutateur pour empêcher les votes multiples. La deuxième partie rouge était un bulletin "non", tandis que la troisième partie bleue était un bulletin "oui". Les électeurs faisaient leur choix à l'abri d'un isoloir et détachaient une partie des deux autres. La partie du bulletin correspondant au choix fait par l'électeur était déposée dans l'urne. La partie restante était déposée dans une boîte en carton faisant office de poubelle et située à l'intérieur de l'isoloir. A la fin de chacune des trois journées du scrutin, la boîte était vidée de son contenu, qui était brûlé en même temps que les cartes d'électeur.

45. Quarante-cinq personnes ont suivi un stage de formateur à Asmara avant de former à leur tour quelque 6 000 scrutateurs pour les provinces.

46. Chaque table électorale était confiée à deux scrutateurs. Le premier vérifiait que les électeurs étaient en possession de leur carte d'électeur orange et figuraient sur la liste électorale. L'un et l'autre procédaient à des contrôles par recoupement et par vérification mutuelle. Enfin, le second scrutateur recevait la carte d'électeur en échange d'un bulletin de vote.

/...

47. La construction des bureaux de vote – qui étaient des cabanes en natte et autres matériaux locaux appelées "agnets" – avait été achevée dans la plupart des provinces dès le début d'avril. Dans les villes, les bureaux de vote ont été installés dans des locaux administratifs, des écoles et d'autres bâtiments appropriés où les travaux nécessaires ont été effectués. Certains retards dans la construction des bureaux de vote ont été constatés dans les provinces de Barka, Gash, Setit et Sahel. Dans les régions côtières de la province de Semhar, une tempête a complètement détruit à la mi-avril 60 à 70 % des bureaux de vote. Cependant, de nouveaux "agnets" ont été construits ou d'autres arrangements ont été pris à temps pour le début du scrutin.

### III. LE REFERENDUM

48. Tout le matériel électoral nécessaire a été expédié d'Asmara dans le reste de l'Erythrée et à l'étranger au début d'avril. Ce matériel a pu être livré à temps malgré certaines difficultés dues à l'insuffisance des transports et des communications.

49. S'agissant du scrutin proprement dit, 1 012 bureaux de vote ont été établis dans les différentes provinces :

Achele Guzai	157
Asmara	146
Barca	87
Dankalia	47
Gash et Setit	91
Hamasien	104
Sahel	59
Semhar	44
Senhit	120
Serae	157

50. Le 22 avril 1993, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Commissaire au référendum ont annoncé l'ouverture officielle du scrutin, qui s'est tenu les 23, 24 et 25 avril 1993. Les bureaux de vote sont restés ouverts de 7 heures à 19 heures.

51. Pendant les trois jours du scrutin, les équipes de l'ONUVER se sont rendues dans pratiquement tous les bureaux de vote : dans la région d'Asmara, ils en ont visité 351 (soit 96 % des bureaux), dans la région de Kéren, 278 (soit 88 %) et dans la région de Mendefera 257 (soit 84 %). Certains bureaux de vote ont été visités à plusieurs reprises, particulièrement dans les zones urbaines.

52. Le 27 avril, la Commission du référendum a annoncé les résultats provisoires officiels du scrutin. Sur les 1 174 654 électeurs inscrits, 1 154 001 se sont rendus aux urnes, soit un taux de participation de 98,24 %.

53. Sur le total des votes exprimés, il y a eu 1 098 015 "oui", 1 825 "non", 323 bulletins nuls et 53 838 bulletins mis en attente de vérification. Après dépouillement des bulletins, on a pu calculer que 99,805 % des électeurs s'étaient prononcés en faveur de l'indépendance et seulement 0,17 % avaient voté contre.

54. Les observateurs de l'ONUVER ont indiqué que, dans l'ensemble, le référendum avait été bien organisé et s'était déroulé sans heurt. Les membres de la Commission du référendum étaient tous sur place et tous les bureaux de vote étaient pourvus du matériel électoral indispensable. Aucun cas d'intimidation n'a été rapporté ni observé. D'une façon générale, la confidentialité du vote a été respectée, même si quelques difficultés mineures d'ordre procédural imputables à l'inexpérience ont été observées.

55. Il a été également rapporté que, dans certains bureaux de vote, les bulletins avaient été dépouillés le soir du 24 avril, c'est-à-dire avant la clôture du scrutin. La Commission du référendum a pris les mesures correctives requises, comme le lui a suggéré l'ONUVER. Ces incidents n'ont toutefois pas eu d'influence sur l'issue du scrutin.

56. S'appuyant sur les informations et les observations de l'ONUVER, le Représentant spécial du Secrétaire général a officiellement annoncé, le 27 avril 1993, que dans l'ensemble, on pouvait considérer que le processus référendaire en Erythrée avait été libre et régulier et que la façon dont il s'était déroulé lui avait donné toute satisfaction.

#### IV. ACTIVITES DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES CHARGÉE DE LA VÉRIFICATION DU RÉFÉRENDUM EN ÉRYTHÉE

##### A. Activités régionales

57. Les équipes électorales des trois bureaux régionaux de l'ONUVER (à Asmara, Kéren et Mendefera) se sont rendues dans les bureaux de vote situés dans la région de leur ressort. Il s'agissait pour ces équipes :

a) D'instaurer une relation de travail efficace avec les autorités et la population locale;

b) D'observer et de vérifier le stade final de la campagne référendaire ainsi que la distribution de cartes d'identité et de cartes d'électeur;

c) De vérifier l'exactitude des informations fournies par la Commission du référendum sur le nom et l'emplacement des bureaux de vote, ainsi que sur le nombre d'électeurs inscrits;

d) D'observer et de vérifier la campagne d'instruction civique ainsi que la campagne politique;

e) D'évaluer l'état des routes et les besoins logistiques des observateurs de l'ONUVER au cours de la dernière phase du référendum;

f) D'établir des plans, des cartes routières et des itinéraires en vue du déploiement des observateurs de l'ONUVER au moment du scrutin.

58. Le bureau régional d'Asmara, composé de quatre personnes, dont un coordonnateur régional, desservait les provinces d'Asmara, de Dankalia, de Hamasien et de Semhar. Les équipes électorales se sont rendues dans 335 des 365 bureaux de vote de la région, c'est-à-dire dans 92 % de ceux-ci.

/...

59. Le bureau régional de Kéren, lui aussi composé de quatre personnes dont un coordonnateur régional, desservait les provinces occidentales de Barka, Gash et Setit, et Senhit, ainsi que la province de Sahel. Chaque membre de l'équipe avait la responsabilité d'une province, pour laquelle il ou elle devait dresser une carte en vue du déploiement des observateurs électoraux. Les équipes électorales de Kéren se sont rendues dans 216 des 339 bureaux de vote situés dans la région, c'est-à-dire dans 64 % de ceux-ci.

60. Le bureau régional de Mendefera desservait les provinces d'Achele Guzai et de Serae. Initialement composée de trois personnes, l'équipe a été renforcée à la fin du mois de mars par une quatrième personne. Les équipes électorales se sont rendues dans 113 des 210 bureaux de vote situés dans la région, c'est-à-dire dans 54 % de ceux-ci ou encore dans 80 % des bureaux de vote accessibles.

61. Les observateurs de l'ONUVER ont sillonné le pays, se rendant dans les bureaux de vote, évaluant l'état des routes, préparant itinéraires et plans de voyage à l'intention des observateurs attendus pour la dernière phase du processus. Ils ont recensé et dûment signalé les zones qui, en raison du mauvais état de la chaussée ou de la présence de mines, étaient impraticables. Dans bien des régions de l'Erythrée, l'état des routes laisse beaucoup à désirer même pour des véhicules à quatre roues motrices. Les cartes faisant défaut, les observateurs ont dû faire appel à la population locale et dresser leurs propres cartes.

62. Les observateurs de l'ONUVER ont maintenu un dialogue constant avec les autorités locales, dont les gouverneurs des dix provinces, les administrateurs des sous-provinces et les chefs de village. Ils ont rencontré à plusieurs reprises les représentants locaux de la Commission du référendum pour s'entretenir avec eux des divers aspects de l'organisation du référendum. Ces entretiens ont eu lieu dans une atmosphère cordiale et détendue, qui a permis aux parties de discuter librement de questions importantes touchant au scrutin et à l'ONUVER. Ces contacts locaux ont permis aux observateurs d'expliquer à leurs interlocuteurs la raison d'être de la mission et de se tenir au courant du déroulement sur le terrain des préparatifs du référendum.

63. Les observateurs de l'ONUVER ont également établi des contacts nombreux avec la population, ce qui leur a permis de mieux faire connaître le référendum et la mission. Le plus souvent, ils avaient affaire aux anciens, qui venaient leur parler au nom de leur village. Bon nombre des chefs de village savaient que l'ONU avait été invitée à vérifier le référendum et ont remercié les membres de l'ONUVER du rôle qu'ils étaient venus jouer.

64. Le Représentant spécial du Secrétaire général s'est rendu dans tous les bureaux régionaux de l'ONUVER ainsi que dans les villes d'Agordat, Massawa et Assab. Un accueil enthousiaste lui a été réservé partout, en particulier à Kéren où il a été accueilli par plus de 100 000 personnes venues de la ville et des villages alentour. Sa visite symbolisait le retour dans la région d'une ONU appelée à y jouer un rôle nouveau et bénéfique. Cette image de l'Organisation était d'autant plus importante qu'elle aidait à gagner ceux qui en avaient gardé une impression datant des années 50 et 60, lorsque l'Erythrée faisait partie de la Fédération éthiopienne, avant d'en devenir une province. Très chaleureusement accueillis par la population dans toute l'Erythrée, les

/...

observateurs de l'ONUVER ont constaté un renversement d'opinion, l'ONU étant aussi célébrée qu'elle avait été naguère réprouvée.

65. L'ONUVER s'est activement employée à renforcer chez les électeurs potentiels le sentiment qu'ils pouvaient se prononcer librement. Cet objectif a été mis en relief durant toutes les visites publiques du chef de la mission et d'autres responsables. L'un des aspects essentiels du rôle joué par l'ONUVER dans la campagne d'instruction civique a été d'inculquer à la population la notion de droit de vote et le principe "à chacun une voix". L'ONUVER a aussi souligné l'importance du secret de l'isoloir, principe sur lequel repose tout système démocratique. Certains groupes d'électeurs ayant manifesté leur perplexité devant la notion de confidentialité du vote, les équipes de l'ONUVER leur en ont expliqué l'importance, chaque fois qu'ils l'ont pu.

#### B. Activités à l'étranger

66. Dans une communication officielle adressée à l'ONUVER, la Commission du référendum a réaffirmé qu'elle entendait faciliter et garantir le retour de tous les électeurs remplissant les conditions requises. Bon nombre d'entre eux sont néanmoins restés à l'étranger. L'ONUVER, qui était également chargée d'observer le déroulement du scrutin pour les électeurs votant à l'étranger, a organisé deux opérations d'envergure en Ethiopie et au Soudan. Des bureaux de vote ont également été ouverts dans d'autres pays, par exemple en Arabie saoudite, en Egypte, en Iraq et au Koweït, le scrutin étant surveillé par des observateurs des organismes et des centres d'information des Nations Unies, de la communauté diplomatique ainsi que des organisations non gouvernementales. En Arabie saoudite et dans les autres pays, l'organisation du processus référendaire a été le fruit de consultations menées entre le Gouvernement et les représentants de l'ONU sur place.

67. L'inscription sur les listes électorales, qui s'est faite sans difficultés à Addis-Abeba, s'est achevée au début du mois d'avril. Des cartes d'identité et des cartes d'électeur ont été délivrées avec un certain retard, mais il n'a été signalé ni plainte ni cas avéré de fraude. Sur les 63 803 électeurs inscrits en Ethiopie, 40 278 l'étaient à Addis-Abeba. La procédure des bulletins mis en attente de vérification s'est appliquée aux bureaux de vote situés non seulement à l'étranger mais aussi en Erythrée, permettant aux électeurs inscrits en Ethiopie de voter dans un bureau de vote en Erythrée.

68. La campagne référendaire s'est aussi déroulée en Ethiopie, quoique assez discrètement. A Addis-Abeba, des émissions de radio ont expliqué la procédure de vote et donné d'autres informations pertinentes. Des affiches explicatives étaient placardées dans certains quartiers d'Addis-Abeba. Aucune organisation n'a tenu de rassemblement politique qui se soit publiquement déclaré pour ou contre l'indépendance de l'Erythrée.

69. En ce qui concerne le déroulement du scrutin en Ethiopie, l'ONUVER a mis sur pied 10 équipes chargées d'observer l'activité de 202 bureaux de vote. Avec la coopération active de toutes les parties, 20 observateurs de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM) ont été déployés sous la coordination du Chef de la Division de l'administration de la CEA. Un séminaire de formation

/...

s'est tenu à Addis-Abeba pendant la première semaine d'avril, sous la responsabilité de fonctionnaires de l'ONUVER en poste à Asmara.

70. Au Soudan, 12 équipes chargées d'observer l'activité de 335 bureaux de vote situés dans cinq zones différentes du pays ont été organisées. Composées de 24 observateurs chacune, elles ont bénéficié de la collaboration et de l'appui logistique d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies, notamment d'une assistance importante de la part du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du PNUD ainsi que de missions diplomatiques à Khartoum. Le Directeur du centre d'information des Nations Unies à Khartoum a coordonné les préparatifs de l'opération, et un fonctionnaire de l'ONUVER a été chargé de la superviser pendant le scrutin. En Ethiopie et au Soudan, les activités ainsi coordonnées par la Mission ont contribué à créer un climat pacifique propice au bon déroulement du scrutin.

71. Dans les autres pays où des dispositions avaient été prises pour que les électeurs puissent apporter leurs suffrages, le vote s'est tenu à des dates différentes, comme le montrent les exemples suivants :

Allemagne	24 avril 1993
Arabie saoudite	24 et 25 avril 1993
Australie	24 et 25 avril 1993
Djibouti	17 avril 1993
Emirats arabes unis	16 avril 1993
Etats-Unis d'Amérique	24 avril 1993
Inde	18 avril 1993
Koweït	23 avril 1993
Nouvelle-Zélande	24 et 25 avril 1993
Pays nordiques	17 et 18 avril 1993
Qatar	23 avril 1993
Yémen :	
Sanaa et El Kouka	16 au 18 avril 1993
Taiz	16 avril 1993
Houdaida	17 et 18 avril 1993

#### C. Coordination avec les observateurs indépendants

72. A l'invitation de la Commission du référendum, des observateurs internationaux venus du monde entier sont arrivés en Erythrée quelques jours avant le scrutin. Chargés d'oeuvrer indépendamment de l'ONUVER, ils représentaient des gouvernements, des organisations régionales, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes. Des délégations avaient été envoyées par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), les pays non alignés, la Communauté européenne (CE) et la Ligue des Etats arabes, entre autres. Ceux de la Mission étant comptés, plus de 300 observateurs internationaux se trouvaient en Erythrée.

/...

73. L'ONUVER a coopéré étroitement avec les observateurs indépendants, notamment ceux de l'OUA, qui avait envoyé une mission préparatoire à Asmara au début d'avril afin de coordonner ses activités avec elle. Le Secrétaire général a autorisé l'appui par l'ONU de 15 observateurs de l'OUA, dont il était prévu, cela étant, qu'ils demeureraient complètement indépendants de l'ONUVER sur le plan opérationnel.

74. La coopération avec les observateurs indépendants a notamment consisté à coordonner les plans de déploiement et à partager l'information. On a également délibéré sur les normes d'évaluation du référendum afin d'éviter que l'absence de critères uniformes ne compromette la crédibilité des opérations internationales d'observation. Il a été convenu que l'un des objectifs communs des observateurs internationaux serait de convaincre les Erythréens que le référendum se déroulait en toute liberté, honnêteté et impartialité.

#### D. Coordination avec les observateurs nationaux

75. Des observateurs nationaux chargés d'assurer l'impartialité de la procédure de vote pendant les jours de scrutin, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bureaux de vote, ont été élus ou désignés par les habitants. Anciens du village et autres notables locaux figuraient en règle générale parmi les intéressés, qui ont reçu une formation dispensée par la Commission du référendum et bénéficiaient de l'appui du "Citizens Referendum Monitoring Group", organisation non gouvernementale nationale dont la vocation était de veiller, par le biais d'un réseau d'observateurs nationaux, à ce que le référendum se déroule en toute liberté, honnêteté et impartialité. L'ONUVER a été invitée à assister aux séminaires de formation organisés à l'intention des observateurs nationaux.

76. Le principal objectif des observateurs nationaux était de suivre le scrutin et de signaler toute irrégularité ou anomalie pouvant découler de l'ignorance des modalités du processus référendaire dans laquelle se trouveraient des électeurs. Les observateurs nationaux, personnalités reconnues dans leurs villages respectifs, ont également vérifié l'identité de tel ou tel électeur lorsque celle-ci a été mise en doute et ont fait fonction de conseillers impartiaux. C'est à eux qu'il est en outre revenu, dès avant le référendum, de jouer l'un des rôles les plus importants en matière d'instruction civique, en expliquant la procédure de vote à la population. On estime que plus de 2 000 observateurs nationaux ont assisté au référendum pendant les jours de scrutin. Les observateurs de l'ONUVER ont alors échangé des informations et coopéré avec eux afin d'assurer le bon déroulement du vote.

#### E. Coordination avec les organismes des Nations Unies

77. Une importance considérable a été accordée à la nécessité d'instituer entre les différents organismes des Nations Unies à Asmara la coopération étroite qui s'imposait en vue d'établir rapidement une présence unifiée du système en Erythrée. Le Représentant spécial du Secrétaire général a indiqué que les autorités locales s'étaient félicitées de cette coordination, espérant notamment qu'elle permettrait ensuite à l'ONU de jouer un rôle actif dans la consolidation de la paix en Erythrée, comme dans le reste de la région.

/...

#### V. ARRANGEMENTS FINANCIERS

78. Le montant total de la contribution de l'Erythrée au budget de la Commission du référendum, qui provenait de subventions du gouvernement provisoire, de campagnes d'appels de fonds et de dons publics, s'est élevé à 480 000 dollars des Etats-Unis.

79. Les fonds multilatéraux ont été affectés par le biais du projet de participation aux coûts "Appui au référendum en Erythrée" PNUD/CIP. Les contributions en espèces et en nature se sont élevées à 4,3 millions de dollars des Etats-Unis environ au total, à quoi se sont ajoutés 171 698 dollars mobilisés grâce à un fonds créé par des organisations non gouvernementales d'Irlande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

80. L'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, la Corée du Sud, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, la Communauté européenne et le PNUD ont fourni du matériel, mené des activités de formation et assuré une assistance technique. La Norvège, notamment, a gracieusement fourni trois des quatre terminaux de transmission par satellite qui constituaient le plus gros des équipements dont l'ONUVER disposait dans ce domaine.

81. Le coût total de la Mission elle-même a été estimé à 3 millions de dollars des Etats-Unis; grâce notamment aux contributions susmentionnées, le coût réel en a été inférieur à 2 millions de dollars des Etats-Unis.

#### VI. CONCLUSIONS

82. Clairement défini au départ, le mandat de l'ONUVER n'a pratiquement pas été modifié par la suite; la Mission s'en est acquittée dans les délais fixés, les dépenses ayant été maintenues nettement en deçà du budget prévu. Ni les difficultés liées à la nécessité d'établir les modalités de vote et de les expliquer, ni les problèmes d'ordre logistique n'ont constitué des obstacles insurmontables. La réussite de l'ONUVER est due aux divers éléments suivants : concertation entre les organismes des Nations Unies, parti tiré des ressources locales, appui résolu des Erythréens au processus référendaire, coopération des pays voisins de l'Erythrée, soutien et contributions des Etats Membres et des organisations internationales et non gouvernementales. Je tiens à rendre grandement hommage à tous ceux qu'ont mis à contribution les préparatifs et l'accomplissement d'une mission couronnée de succès. Que soit remercié en particulier mon représentant spécial, M. Samir Sanbar, qui a su diriger l'ONUVER avec tant de talent. C'est à la volonté résolue de faire de la participation populaire l'un des piliers de son système politique dont le peuple érythréen lui-même a si clairement donné la preuve que nous devons cependant avant tout cette réussite. L'ONU a tout lieu d'être fière d'avoir aidé à concrétiser cette volonté dans la paix.

83. L'Erythrée a bien du chemin à faire, encore, pour consolider son acquis. Sans l'aide alimentaire, les trois quarts de la population érythréenne ne parviendraient pas à survivre aujourd'hui. Plus de 500 000 réfugiés accueillis par les pays voisins rentrent maintenant en Erythrée, qu'il va falloir réinsérer. Au lendemain de 30 ans de conflit, l'infrastructure du pays est à reconstruire. L'Erythrée ne pourra surmonter ces multiples obstacles qu'à

/...

condition que l'ONU lui apporte activement sa coopération et son assistance, et ce pourvu que les pays de la région parviennent à vivre longtemps en paix et en harmonie.

84. Il est particulièrement encourageant, dans cette perspective, que l'Ethiopie ait été l'un des tout premiers pays à reconnaître l'indépendance de l'Erythrée, ouvrant ainsi la voie à son entrée dans la communauté internationale. Le 28 mai 1993, les couleurs érythréennes ont été hissées pour la première fois à l'ONU, l'Erythrée devenant le 182e Etat Membre de l'Organisation. La volonté résolue de travailler ensemble à relever les défis de demain, dont l'Ethiopie et l'Erythrée témoignent l'une et l'autre, voilà qui ne saurait mieux augurer des destinées de la région.

-----